

**COMMUNE DE QUEYRAC**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N°41**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-et-un décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme CHAMBAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 13  
Date de convocation : 15/12/2023

**Présents :** Mme CHAMBAUD, M. PATRAS, Mme TRASSARD, M LASSALLE, M. INDA, Mme WEBER, M. CARBONNIER., M. CATTOEN, M. BOUILLEAU, Mme BEAUPIED, Mme NIEUWAAL, Mme ROURE, M. ARDILLEY

**Absents :** Mme CESBRON (pouvoir à Mme TRASSARD), M. LARDIN (pouvoir à Mme WEBER)

**Secrétaire de séance :** Mme TRASSARD

**Auxiliaire du Secrétaire de séance :** M. VIDALOU, Secrétaire Général

**OBJET : EMPRUNT 200 000 € CAB TRANCHE 3**

Monsieur LASSALLE rappelle que pour les besoins de financement de la tranche 3 des travaux d'aménagement de bourg, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 200 000,00 EUR.

Monsieur LASSALLE invite le Conseil Municipal à examiner les propositions faites par le **CREDIT MUTUEL du SUD OUEST, FEDERATION du CREDIT MUTUEL DU SUD OUEST** pour un prêt destiné à financer la phase trois des travaux d'aménagement de bourg.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à **la majorité des membres présents et représentés,**

**Contre :** Mme BEAUPIED, Mme NIEUWAAL, Mme ROURE, M. ARDILLEY

**ACCEPTTE** l'offre de prêt « **CITE GESTION FIXE** » faite par le CMSO et décide en conséquence :

**Article 1 :** le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à réaliser auprès du CMSO un emprunt dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

<b>Montant du prêt en euros</b>	200 000.00 €
<b>Objet</b>	CAB Phase 3
<b>Durée</b>	180 mois
<b>Taux fixe (% l'an)</b>	3.78 %
<b>Périodicité des échéances</b>	Annuelle
<b>Type d'amortissement/ Echéances</b>	Remboursement par annuités sur 180 mois dont 24 mois de différé d'amortissement, avec un amortissement progressif.
<b>Montant des échéances</b>	19 756.29 €
<b>Total intérêt</b>	71 951.77 €
<b>Commission d'engagement</b>	300.00 €
<b>Remboursement anticipé</b>	possible à chaque date d'échéance, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle *

\* selon les modalités contractuelles

**Article 2** : le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le 26/12/2023

Affiché le 26/12/2023

**Le Maire,**  
**Véronique CHAMBAUD**

**La Secrétaire de Séance,**  
**Cathy TRASSARD**



Le Maire,

- Certifie, sous sa responsabilité, le contenu de la présente délibération ;
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat.